



## Les Eco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) en Bourgogne-Franche-Comté de 2011 à 2015

### Un parc propice au développement du dispositif

#### Encadré : Des comparaisons dans le temps et dans l'espace à effectuer avec prudence

Il est très délicat de comparer le dispositif éco-PTZ dans le temps et surtout dans l'espace. Les comparaisons dans le temps des taux d'éco-PTZ s'effectuent sur un parc de résidences principales quasiment constant d'année en année, c'est-à-dire antérieur à 1990. Le taux d'éco-PTZ est donc amené mécaniquement à baisser dans la mesure où l'on considère l'année de construction et non pas l'ancienneté de la construction.

De plus, depuis son application le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'éco-PTZ a connu des champs d'application différents au fil des ans, notamment quant au type de logement éligible, au bénéficiaire du prêt, aux travaux éligibles, aux montants maxima pouvant être empruntés, ce qui rend encore plus difficile tout bilan sur ce dispositif.

Les comparaisons dans l'espace sont également à effectuer avec prudence. La propension à contracter un éco-prêt diffère d'un territoire à un autre en fonction de plusieurs facteurs :

- la capacité des ménages présents sur le territoire à pouvoir contracter un prêt : cette capacité renvoie au niveau de vie des ménages présents sur le territoire ;
- être propriétaire de son logement : un ménage propriétaire de sa résidence principale sera plus enclin à effectuer des travaux d'éco-rénovation plutôt qu'un bailleur privé ;
- habiter un logement individuel : les conditions de contractualisation sont plus aisées que dans le cadre, par exemple, d'une copropriété.

Des effets dits « de structure » pourront alors apparaître selon la composition du parc cible des territoires

Entre 2011 et 2015, la Bourgogne-Franche-Comté a regroupé 5 % des éco-PTZ contractés en France métropolitaine, soit le poids de la région dans le parc cible métropolitain, à savoir celui des résidences principales construites avant 1990. Derrière ce taux, pouvant paraître conforme au potentiel régional, se cache un moindre recours à l'éco-PTZ en Bourgogne-Franche-Comté. La région possède en effet un parc propice au développement des éco-prêts composé de relativement plus de logements individuels et de plus de propriétaires qu'en moyenne. Le remplacement de fenêtres et l'isolation de toiture sont les principaux travaux pour lesquels des éco-prêts sont contractés. Comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, les zones situées les plus à l'est enregistrent les montants de travaux d'éco-rénovation les plus élevés.

### Des taux d'éco-prêts dans la moyenne métropolitaine ...

Entre 2011 et 2015, près de 8 000 éco-PTZ ont été émis en Bourgogne-Franche-Comté, soit 5 % des prêts accordés en France métropolitaine. Rapporté au nombre de résidences principales dont la construction est antérieure à 1990, ce volume se situe dans la moyenne métropolitaine (7,8 % contre 7,7 % en moyenne au niveau national). La région se classe ainsi au 8<sup>e</sup> rang des 13 régions métropolitaines, loin derrière la Bretagne qui enregistre le taux le plus élevé d'éco-PTZ (16,5 %) (Figure 1).

À l'instar du niveau national, le nombre d'éco-PTZ dans la région a baissé de manière continue durant cette période, passant de 2 060 éco-PTZ contractés en 2011 à 1 200 en 2015 (cf Encadré).

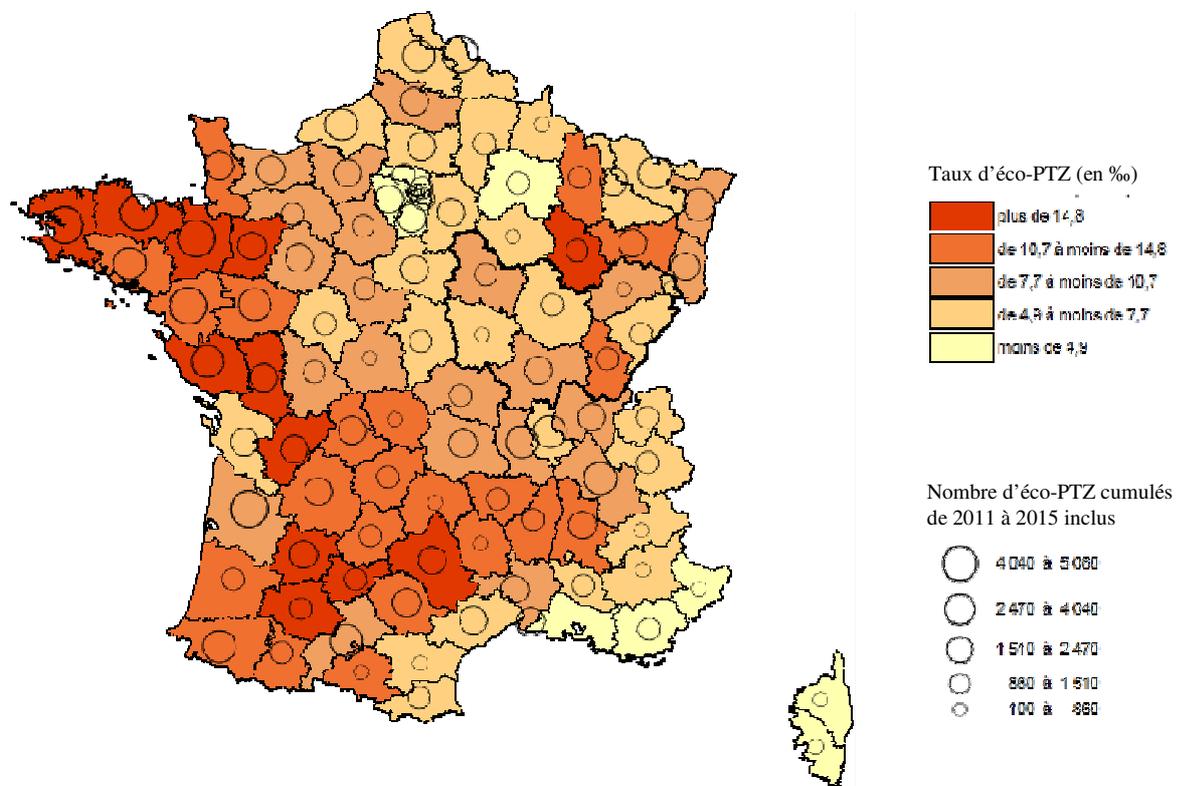
	Volume				Montant en €		
	nombre Eco-PTZ	nombre RP construites avant 1990	Taux d'éco-PTZ (en %)	rang dans FM	prêts (en €)	travaux	part en %
FRANCE MÉTROPOLITAINE	160156	20815473	7,7		2749149765	3208632476	85,7
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	7987	1029830	7,8	8ème/13	144218499	173432348	83,2
COTE-D'OR	1274	185512	6,9	66ème/96	22550548	26671236	84,6
DOUBS	1083	177744	6,1	74ème/96	20922244	26511494	78,9
JURA	1052	95697	11,0	32ème/96	19828214	24431990	81,2
NIEVRE	541	94050	5,8	78ème/96	8531642	9891944	86,2
HAUTE-SAONE	697	84169	8,3	50ème/96	13521867	16538347	81,8
SAONE-ET-LOIRE	1990	211385	9,4	40ème/96	34906841	40845741	85,5
YONNE	1055	132212	8,0	55ème/96	18259644	21739081	84,0
TERRITOIRE DE BELFORT	295	49061	6,0	75ème/96	5697499	6802515	83,8

Sources : SGFGAS, filocom 2011 d'après DGFIP

En France métropolitaine, le recours à l'éco-PTZ est plus fréquent de la Bretagne au Sud-Ouest de la France. La Haute-Marne se singularise au sein de la moitié Est de la France par un recours élevé à ce dispositif avec un taux de 15 % qui la classe au 11ème rang des 96 départements de Métropole. À l'opposé, les départements franciliens où le logement individuel est peu développé et les départements du Sud-Est de la France sont peu concernés par ce type de prêt.

Au sein de la région, deux départements, le Jura et la Saône-et-Loire affichent des taux d'éco-PTZ significativement supérieurs à la moyenne métropolitaine. Avec un taux de 11,0 %, supérieur de plus de 3 points aux moyennes métropolitaine et régionale, le Jura est le département de Bourgogne-Franche-Comté où le recours à l'éco-PTZ est le plus important. Il se classe dans le premier tiers des départements de Métropole pour la mobilisation de ce dispositif. En Saône-et-Loire, 9,4 % résidences principales antérieures à 1990 sur 1 000 ont fait l'objet d'un éco-PTZ, la Saône-et-Loire occupant la 40<sup>e</sup> place des 96 départements métropolitains. Avec des taux respectifs de 8,3 % et de 8,0 %, la Haute-Saône (50<sup>e</sup>) et l'Yonne (55<sup>e</sup>) se situent légèrement au-dessus de la moyenne métropolitaine. Les quatre autres départements de la région (la Côte-d'Or, le Doubs, le Territoire de Belfort et la Nièvre) se classent dans le dernier tiers du classement avec des taux variant entre 5,8 % et 6,9 %. En dehors de la Nièvre, il s'agit des trois départements les plus urbanisés de la région.

Figure 2: Les éco-PTZ plus fréquents dans une large partie ouest du pays



Source : FGSGAS

### ... Mais un recours à l'éco-PTZ moins fréquent qu'il ne devrait l'être

La mobilisation de l'éco-PTZ est, en Bourgogne-Franche-Comté, moins favorable qu'il n'y paraît. Le taux est à peine plus élevé dans la région alos même qu'en raison d'une faible armature urbaine, la structure du parc de résidences principales antérieures à 1990 est davantage composé de logements individuels. OR, en raison d'une plus grande facilité de mise en œuvre, les contractualisations de prêts concernent dans plus de 9 cas sur dix, des pavillons dans la région comme au niveau national (Figure 3). La moyenne nationale est fortement influencée par le poids de l'Île-de-France ou la maison individuelle est moins présente. Ainsi, le recours à l'éco-PTZ est moins fréquent dans la région qu'en moyenne en France de province (8,5 ‰).

Figure 3: Le recours à l'éco-PTZ concerne essentiellement le secteur pavillonnaire

	Logements individuels		Logements collectifs		Ensemble	
	% dans le parc cible	% du parc ayant bénéficié d'un éco-PTZ	% dans le parc cible	% du parc ayant bénéficié d'un éco-PTZ	% dans le parc cible	% du parc ayant bénéficié d'un éco-PTZ
<b>FRANCE MÉTROPOLITAINE</b>	<b>56,2</b>	<b>12,7</b>	<b>43,8</b>	<b>1,2</b>	<b>100,0</b>	<b>7,7</b>
<b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>	<b>61,3</b>	<b>11,8</b>	<b>38,7</b>	<b>1,4</b>	<b>100,0</b>	<b>7,8</b>
COTE-D'OR	55,6	11,6	44,4	1,0	100,0	6,9
DOUBS	45,9	11,5	54,1	1,5	100,0	6,1
JURA	59,1	16,8	40,9	2,6	100,0	11,0
NIEVRE	73,3	7,6	26,7	0,8	100,0	5,8
HAUTE-SAONE	74,0	10,6	26,0	1,6	100,0	8,3
SAONE-ET-LOIRE	64,6	13,8	35,4	1,4	100,0	9,4
YONNE	76,0	10,2	24,0	0,9	100,0	8,0
TERRITOIRE DE BELFORT	45,1	11,8	54,9	1,3	100,0	6,0

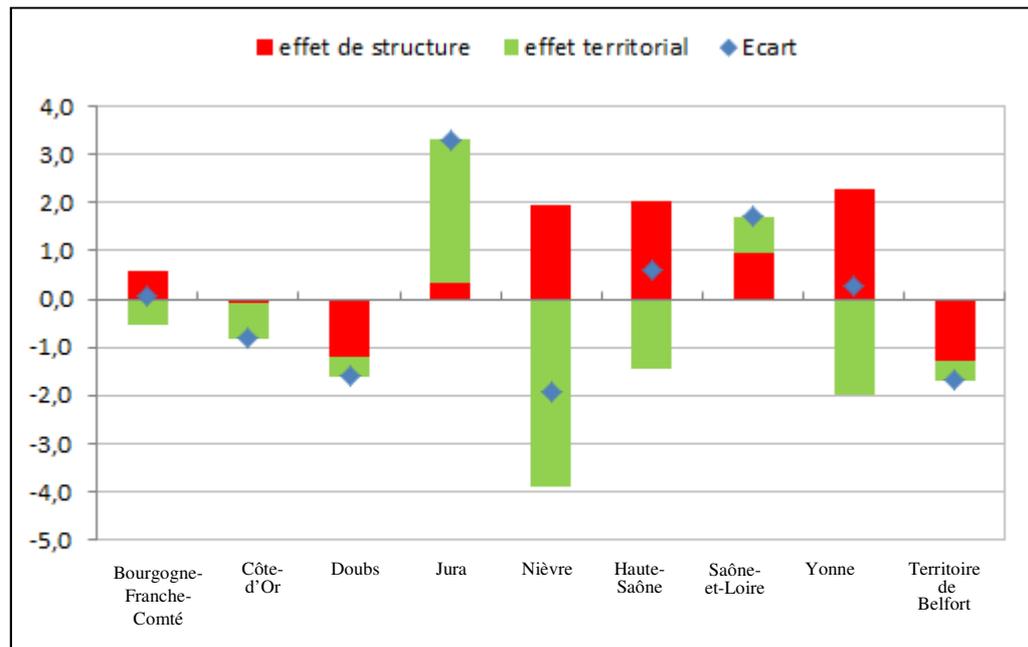
Sources : SGFGAS, filocom 2011 d'après DGFiP

Conséquence de cette concentration des prêts auprès des propriétaires de maisons individuelles, la structure du parc joue un rôle prépondérant dans la mobilisation du dispositif et pèse de manière différenciée selon les territoires. La figure 4 montre la décomposition de l'écart avec le taux national entre la structure du parc et la spécificité territoriale. Hors effet de structure, le taux régional devrait être supérieur de 0,6 point au taux national. Le recours à l'éco-PTZ est donc, à structure du parc identique, moins fréquent dans la région.

Parmi les départements de Bourgogne-Franche-Comté où le taux de recours est plus élevé qu'en moyenne au niveau national, l'effet de structure explique plus de la moitié de l'écart avec le taux national en Saône-et-Loire. Il joue, en revanche, pour moins de 10 % dans le Jura. La structure du parc est neutre en Côte-d'Or et pèse pour les trois quarts dans le moindre recours observé dans le Doubs et le Territoire de Belfort, les deux départements les plus urbains de la région. En revanche, en raison du poids de leur secteur pavillonnaire, le recours à l'éco-PTZ devrait être supérieur de 2 points à la moyenne nationale dans la Nièvre, la Haute-Saône et l'Yonne.

La Nièvre est le département où, si on banalise l'effet de structure, le recours à l'éco-PTZ est le plus faible (près de 4 points de moins que la moyenne métropolitaine). Le recours est en retrait dans le secteur pavillonnaire comme dans le secteur collectif. Parmi les facteurs explicatifs plausibles, la présence d'une part importante de ménages âgés semble être défavorable. Ces ménages sont notamment moins enclins à se lancer dans des travaux importants dont la rentabilité apparaît à un horizon éloigné. Néanmoins, c'est dans les EPCI où la part de ménages âgés est la plus forte que le recours à l'éco-PTZ, bien qu'inférieur à la moyenne régionale, est la plus forte du département. Outre la structure par âge et le niveau des revenus, d'autres facteurs jouent sur la diffusion du dispositif. On peut citer notamment les possibles retombées positives des campagnes de communication sur l'éco-rénovation effectuées localement et une plus ou moins grande propension des banques conventionnées à proposer le dispositif. La rigueur climatique n'apparaît pas, en revanche, comme jouant un rôle prépondérant. En effet, le recours est plus élevé dans les régions atlantiques au climat tempéré que dans les départements de montagne ou au climat plus continentaux.

Figure 4: Décompositions des écarts par rapport au taux d'éco-PTZ en France métropolitaine



SGFGAS – Dreal Bourgogne-Franche-Comté

© IGN

Lorsque le nombre d'éco-PTZ est inférieur à 11, les données ne sont pas affichées

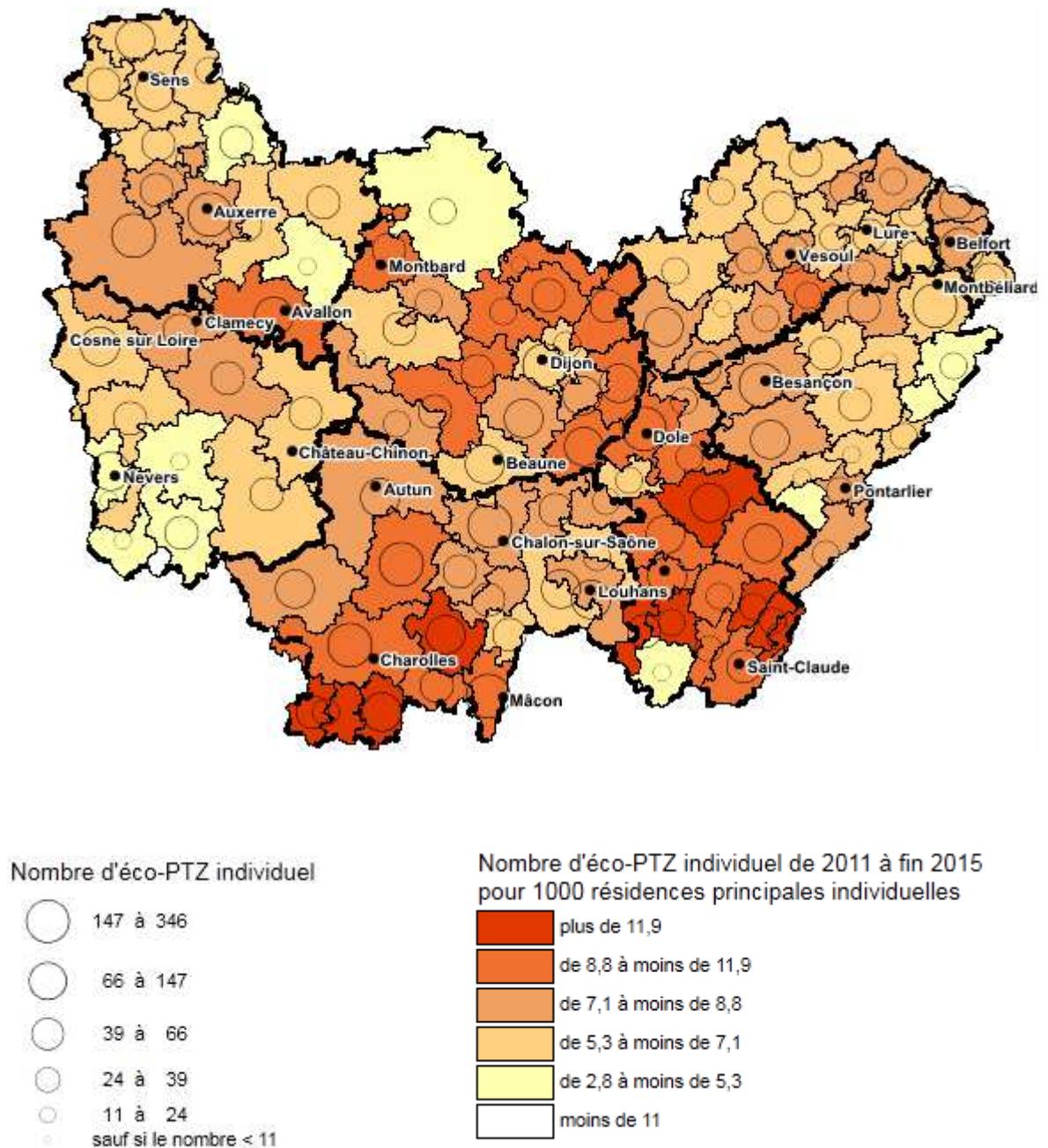
### Des disparités importantes en fonction de la nature, de l'attractivité et du profil des propriétaires des territoires

Au sein de la région, les disparités territoriales sont plus importantes (Figure 5). Les taux d'éco-prêts des EPCI de la région s'étendent de 3,2 ‰ (CC du Plateau du Russey) à 19,9 ‰ (CC du Canton de Semur-en-Brionnais). Au regard de leur part relativement plus importante de logements collectifs, une grande partie des EPCI intégrant des pôles urbains enregistrent des taux inférieurs à la moyenne régionale ou métropolitaine. Seules les communautés d'agglomération du Grand Dole, l'espace communautaire de Lons agglomération et la communauté urbaine du Creusot-Montceau affichent des taux significativement supérieurs. Dans ces trois EPCI, la proportion d'éco-prêts contractés par des emprunteurs aux revenus modestes est plus importante.

Le recours à l'éco-PTZ dans les EPCI de la bande frontalière est très peu fréquent. Le niveau de vie élevé des ménages bénéficiant des revenus frontaliers leur permet de subvenir sans peine à des dépenses énergétiques élevées.

Certains territoires ruraux comme le Châtillonnais ou le Nivernais, comptant pourtant une part importante de logements individuels dans leur parc de résidences principales antérieures à 1990, présentent également des taux très faibles. Ces territoires correspondent pour la plupart à des zones peu attractives, où résident une proportion importante de personnes âgées.

Figure 5: Taux d'éco-PTZ dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



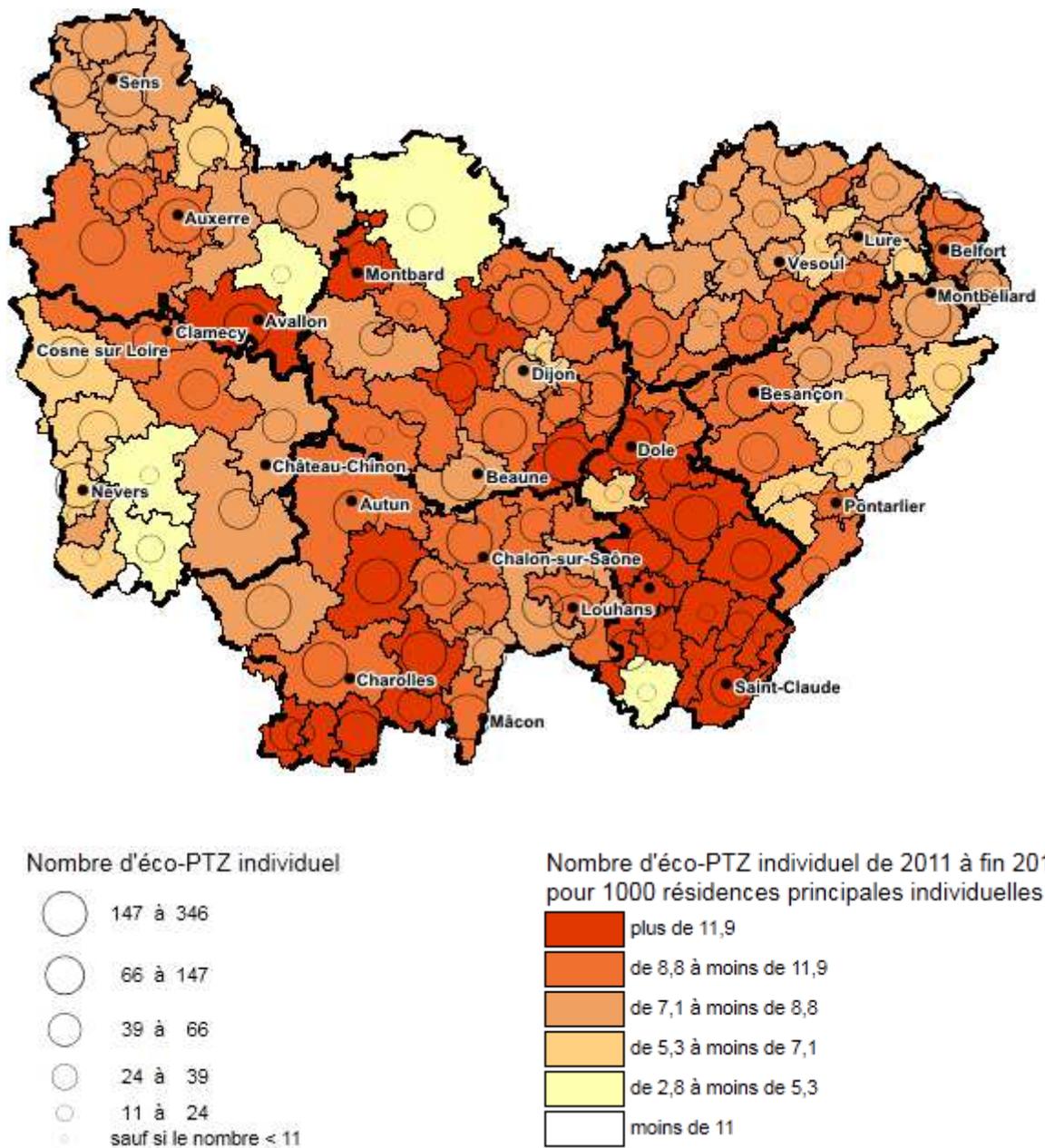
SGFGAS – Dreal Bourgogne-Franche-Comté

© IGN

Lorsque le nombre d'éco-PTZ est inférieur à 11, les données ne sont pas affichées

Si l'on s'intéresse aux seuls prêts du secteur pavillonnaire pour tenir compte du poids de ce secteur qui varie entre EPCI, les constats restent assez semblables. Le recours à l'éco-PTZ reste plus faible qu'en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté dans les grandes agglomérations en dehors des grands EPCI du Jura, de la communauté urbaine du Creusot-Montceau, du Montbardois et de l'Avalonnais. Le faible taux observé dans la Nièvre s'explique par une mobilisation modérée du dispositif dans le Morvan et par un très faible recours dans l'ouest du département. Sur Dijon métropole, le recours à l'éco-PTZ dans le secteur pavillonnaire est inférieur de plus de 3 points à la moyenne régionale, ce qui, cumulé à une faible présence du logement individuel, explique que la mobilisation du dispositif est particulièrement limitée au sein de son territoire (2,9 logements pour 1 000 résidences principales individuelles ou collectives).

Figure 6: Taux d'éco-PTZ dans le secteur pavillonnaire par EPCI en Bourgogne-Franche-Comté



SGFGAS – Dreal Bourgogne-Franche-Comté

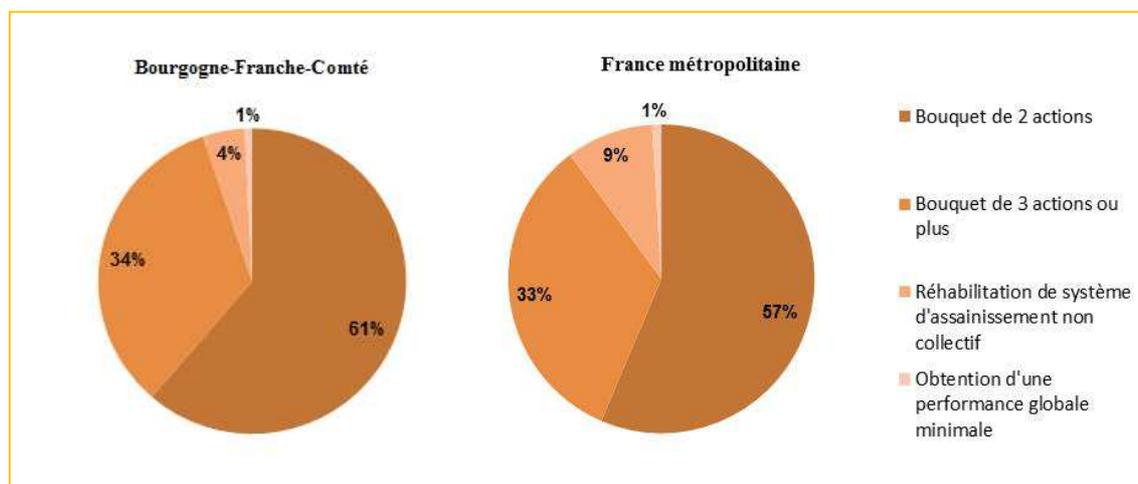
© IGN

Lorsque le nombre d'éco-PTZ est inférieur à 11, les données ne sont pas affichées

### Relativement plus de prêts émis pour des bouquets de deux actions qu'en moyenne en France métropolitaine et moins pour des travaux d'assainissement non collectif

Relativement plus d'éco-PTZ ont été émis pour un bouquet de deux actions en Bourgogne-Franche-Comté qu'en France métropolitaine (Figure 6). Cette répartition plus favorable pour les bouquets de deux actions s'explique par une utilisation deux fois moins fréquente pour des travaux effectués dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif. Cet écart est d'autant plus important que la région dénombre proportionnellement deux fois plus de logements individuels non raccordés à un réseau et n'ayant pas d'assainissement non collectif (3,6 % contre 1,9 % France entière). C'est particulièrement le cas dans les départements bourguignons où la part de logements non raccordés atteint 5,0 % en 2008.

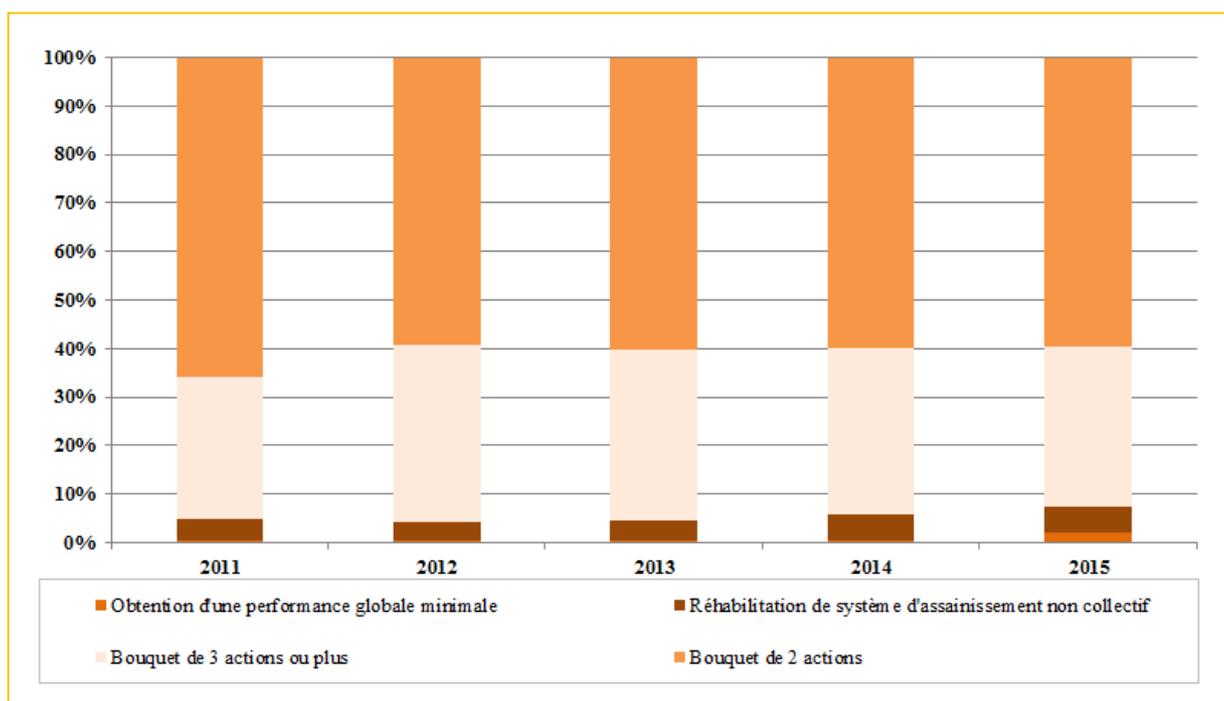
Figure 7: Répartition des éco-PTZ par type de travaux



SGFGAS – Dreal Bourgogne-Franche-Comté

Toutefois, au fil des ans, la part des éco-prêts émis dans ce cadre tend à augmenter passant de 4,1 % en 2011 à 5,4 % en 2015 (Figure 7).

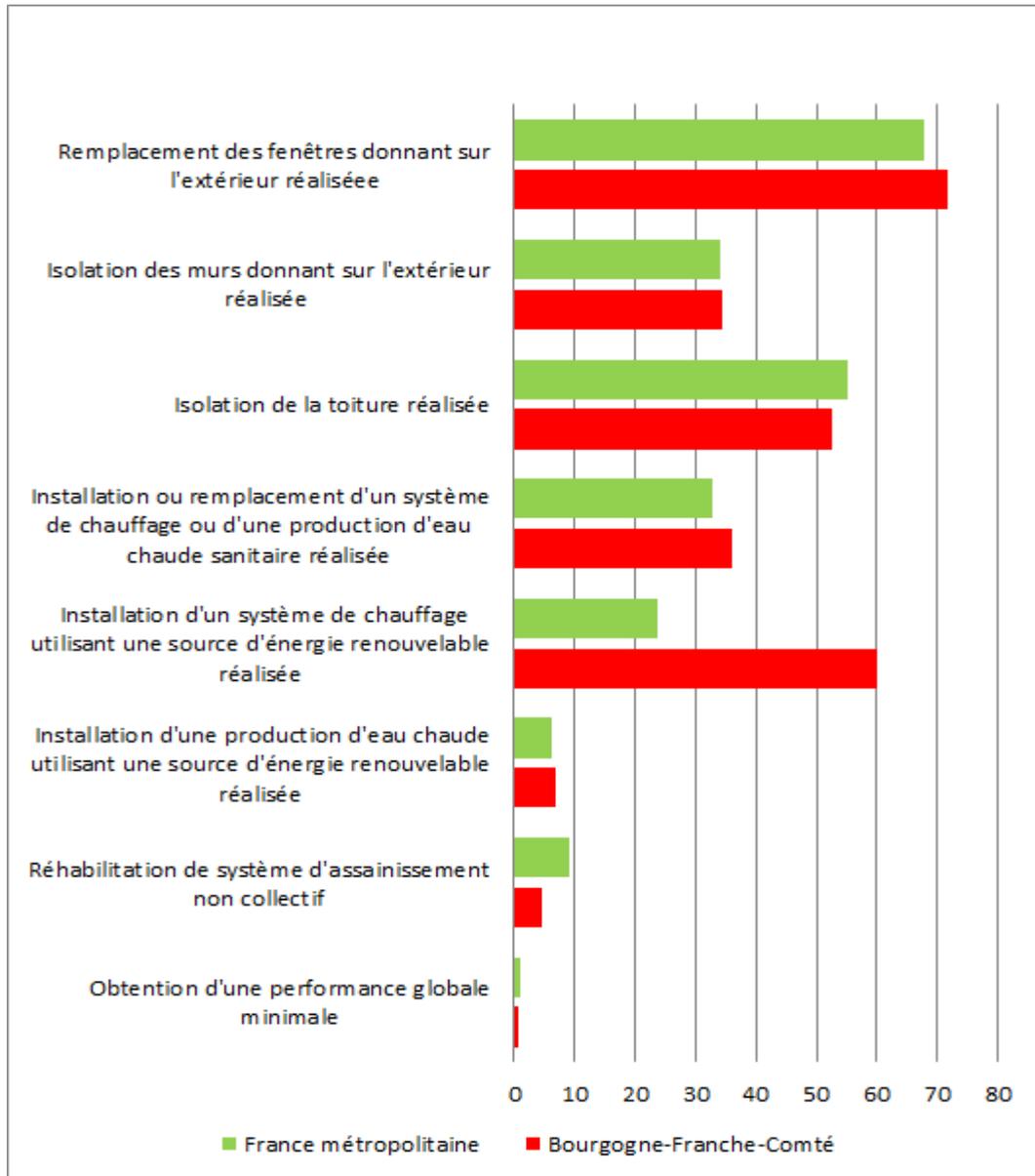
Figure 8: Evolution de la répartition des éco-PTZ par type de travaux en Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2011-2015



SGFGAS – Dreal Bourgogne-Franche-Comté

Au niveau régional comme en France-métropolitaine, le changement des fenêtres ou des portes donnant sur l'extérieur concerne environ 7 prêts sur 10 (Figure 8). L'isolation de la toiture est réalisée dans plus d'un cas sur deux, contre un tiers pour l'isolation des murs extérieurs dans la région comme au niveau national. La principale différence porte sur un recours nettement plus prononcé de l'éco-prêt à taux zéro pour l'installation d'un moyen de chauffage utilisant une énergie renouvelable qui concerne six prêts sur dix des prêts dans la région contre moins d'un quart au niveau national.

Figure 9: Répartition des prêts en fonction des travaux financés



SGFGAS – Dreal Bourgogne-Franche-Comté

Note de lecture: Le changement des fenêtres concerne 78 % des prêts en France métropolitaine contre 82 % en Bourgogne-Franche-Comté.

### Un montant moyen de travaux de 21 700 € couvert à 83 % par l'éco-prêt

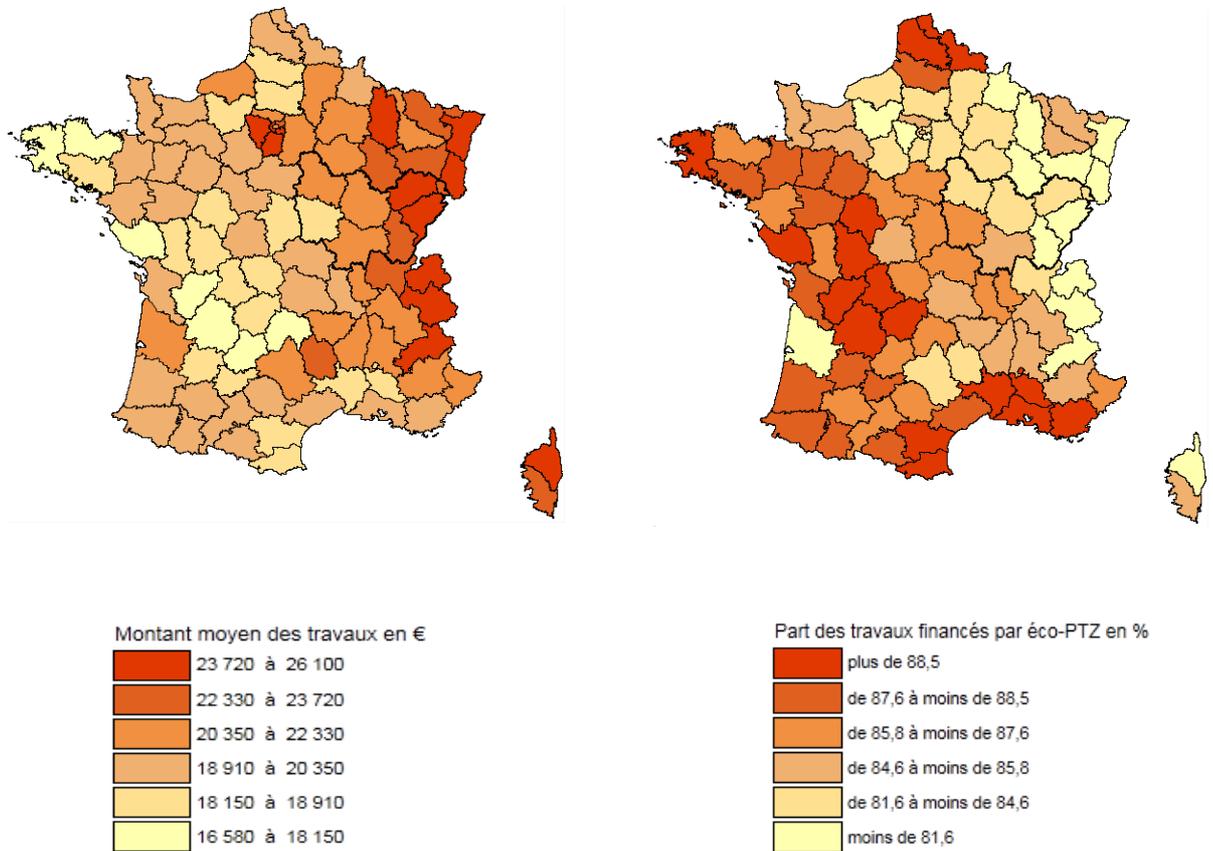
Le montant moyen des travaux qui ont donné lieu à émission de prêts éco-PTZ entre 2011 et 2015 en Bourgogne-Franche-Comté est de 21 700 €, soit 1 700 € de plus qu'au niveau national.

Ce sont les départements de l'est de la région qui enregistrent les montants de travaux les plus élevés. Cette particularité géographique concerne par ailleurs l'ensemble des départements de toute la façade est de la France (Figure 9). L'écart à la moyenne nationale s'explique, en partie, par les caractéristiques du parc, composé notamment de logements d'une superficie moyenne plus grande et pour lesquels les montants des travaux d'éco-rénovation sont également plus importants. Le montant des travaux moyens atteint 18 800 € pour un appartement contre 21 900 pour une maison individuelle.

Plus globalement, les départements français qui enregistrent les montants de travaux les plus importants sont également ceux qui concentrent de forts revenus. On retrouve parmi ces derniers les départements franciliens ainsi que ceux proches du Luxembourg, de l'Allemagne ou de la Suisse, comptant une proportion plus forte de travailleurs frontaliers (Figure 9).

Dans la mesure où les éco-PTZ sont plafonnés, ce sont également dans les départements de la façade Est de la France que les éco-prêts couvrent le moins le montant des travaux engagés. Dans la région, le taux de couverture varie de 84 % dans le Territoire de Belfort (soit à peine plus qu'en moyenne dans la région) à 79 % dans le Doubs. Avec un montant moyen de travaux effectués sur cette période de 24 500 €, le Doubs est le 5<sup>e</sup> département au niveau national, classé selon ce critère.

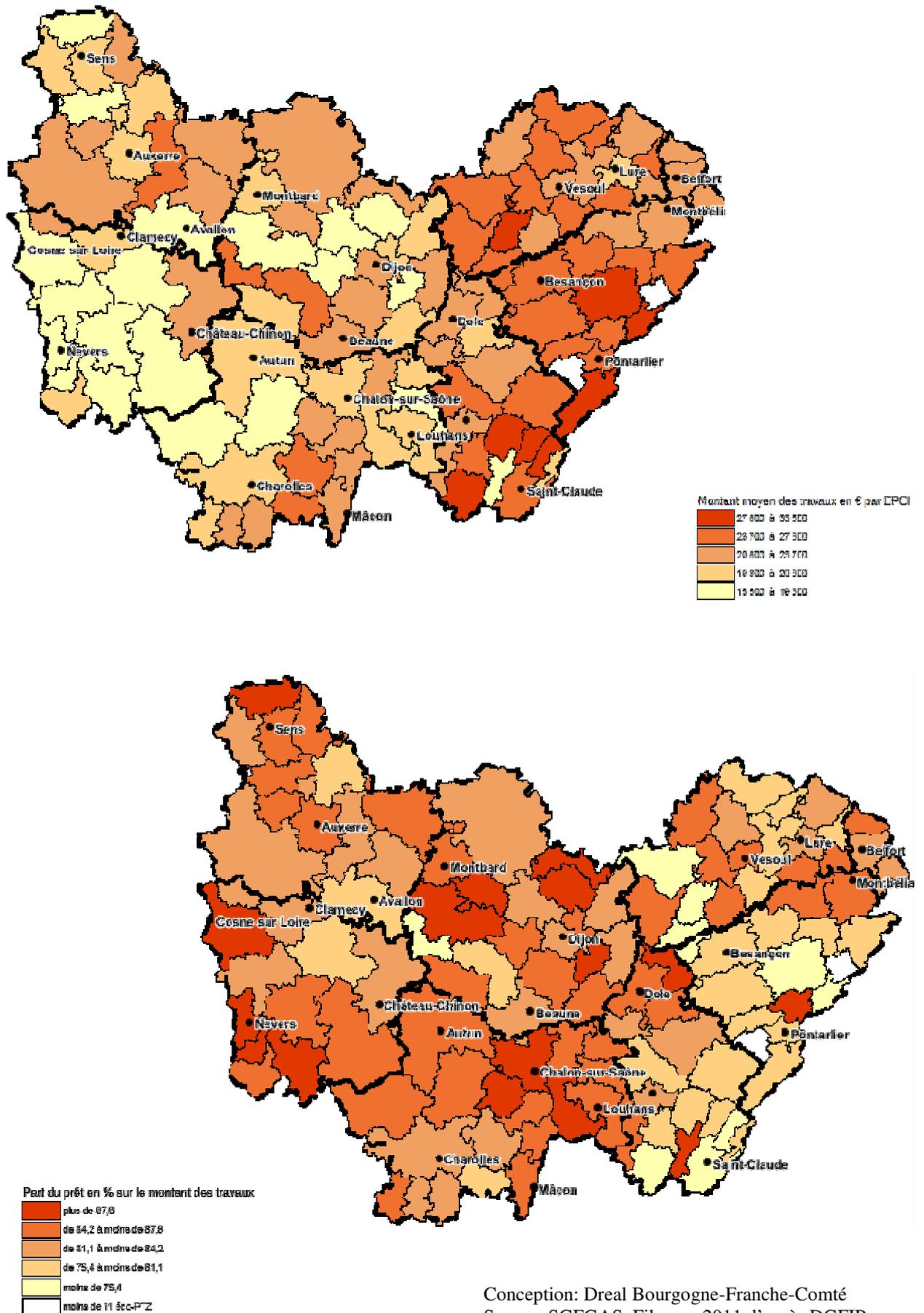
*Figure 10: Montant moyen des travaux et part des travaux financés par éco-PTZ de 2011 à 2015 dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté*



Conception: Dreal Bourgogne-Franche-Comté  
 Source: SGFGAS, Filocom 2011 d'après DGFIP  
 Fond de carte: © IGN

Cette même disparité est-ouest s'observe entre les EPCI de la région. Les montants de travaux souvent plus élevés dans les territoires comtois peuvent s'expliquer en partie par la possibilité de cumuler, sous critère de performance énergétique, l'éco-PTZ à d'autres aides comme le programme Effilogis soutenu par l'Ademe et l'ex-région Franche-Comté par exemple (Figure 10). Elle est le reflet également d'une taille moyenne des logements nettement supérieure à la moyenne nationale dans le Doubs et surtout en Haute-Saône que dans les autres départements de la région.

Figure 11: Montant moyen des travaux et part des travaux financés par éco-PTZ de 2011 à 2015 par EPCI en Bourgogne-Franche-comté



Quel que soit le type de travaux, la région enregistre à la fois des montants moyens de travaux supérieurs et des taux de couverture par les éco-prêts plus faibles à la moyenne métropolitaine.

Dans la région, l'obtention d'une performance globale minimale est l'action dont le coût est en moyenne le plus élevé (30 000 €), à peine plus que le bouquet de 3 actions ou plus. Elle représente toutefois moins de 1 % des éco-PTZ, soit une soixantaine sur la période 2011-2015 (Figure 11).

Figure 12: Montants moyens des travaux et parts financées selon le type de travaux (de 2011 à 2015)

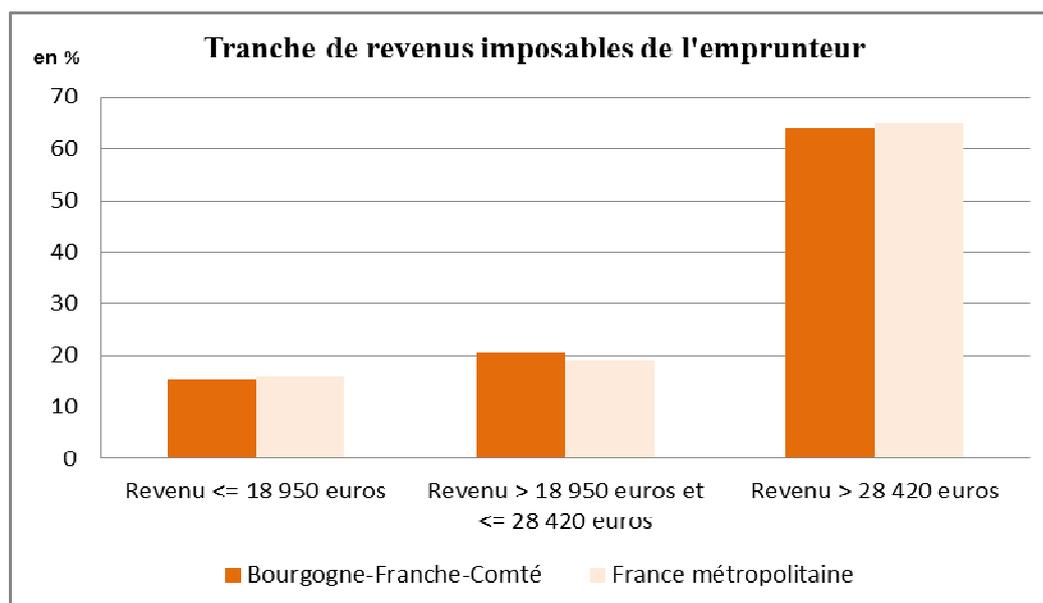
Type de travaux		montant moyen des travaux (en €)	part couverte par écoPTZ (en €)
Bouquet de 2 actions	Bourgogne-Franche-comté	18 202	84,3
	France Métropolitaine	16 876	87,1
Bouquet de 3 actions ou plus	Bourgogne-Franche-comté	29 669	82,0
	France Métropolitaine	28 327	84,6
Obtention d'une performance globale minimale	Bourgogne-Franche-comté	29 966	76,2
	France Métropolitaine	25 654	80,5
Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	Bourgogne-Franche-comté	8 775	82,6
	France Métropolitaine	8 705	82,8
global	Bourgogne-Franche-comté	21 714	83,2
	France Métropolitaine	20 034	85,7

Source: SGFGAS - Dreal Bourgogne-Franche-Comté

Près des deux tiers des éco-PTZ sont contractés par des emprunteurs dont le revenu imposable est supérieur à 28 420 €

Comme dans les autres régions françaises, près des deux tiers des prêts écologiques à taux zéro sont contractés par des emprunteurs dont le revenu imposable est supérieur à 28 420 € (Figure 12).

Figure 13: Répartition du nombre d'éco-PTZ selon les revenus imposables de l'emprunteur



Source: SGFGAS - Dreal Bourgogne-Franche-Comté

Figure 14: Répartition des éco-PTZ selon le niveau de revenu, le type et la nature des travaux (de 2011 à 2015)

Type de travaux	Entre 12 640 euros et 28 420 euros	Plus de 28 420 euros
Bouquet de 2 actions	64,93	60,26
Bouquet de 3 actions ou plus	29,72	34,38
Obtention d'une performance globale minimale	0,86	0,74
Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	4,49	4,62
Nature des travaux en bouquets	Entre 12 640 euros et 28 420 euros	Plus de 28 420 euros
Isolation des murs donnant sur l'extérieur réalisée ?	14,32	14,98
Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable réalisée ?	12,51	12,68
Installation d'une production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable réalisée ?	2,56	2,86
Installation ou remplacement d'un système de chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire réalisée ?	14,48	15,82
Remplacement des fenêtres donnant sur l'extérieur réalisée ?	32,21	31,18
Isolation de la toiture réalisée ?	23,92	22,48
Eptz - Nombre de prêts	100	100

Source: SGFGAS - Dreal Bourgogne-Franche-Comté

Ces derniers investissent davantage dans des bouquets de 3 actions que les emprunteurs au revenu imposable plus faible (Figure 13). Ceux-ci nécessitent un investissement moyen de 10 000 euros de plus que les bouquets 2 actions. De plus, la part couverte par l'éco-PTZ est plus faible que pour les projets plus modestes. Il n'est donc pas étonnant que les ménages aux revenus les plus élevés soient plus concernés par des bouquets d'au moins 3 actions. Les ménages plus aisés réalisent plus fréquemment des travaux d'isolation des murs extérieurs et d'installation ou de remplacement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire. L'isolation de la toiture est en revanche plus souvent plébiscitée par les ménages modestes.

Notice explicative

Le prêt écologique à taux zéro (éco-PTZ) est une mesure phare du « Grenelle de l'Environnement ». Il part du constat que le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie avec près de la moitié de l'énergie consommée pour un quart environ des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce dispositif instauré par la loi de finance 2009 s'applique depuis le 1<sup>er</sup> avril de cette année. Il a été prorogé ensuite chaque année depuis cette date. Il présente un triple objectif : réduire les émissions de GES, réduire la facture énergétique des ménages et favoriser l'emploi dans le secteur de l'entretien-amélioration du BTP.

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que d'éventuels frais induits. Il n'est pas assujéti aux frais de dossier et est sans intérêt. La banque peut néanmoins demander au pétitionnaire de prendre une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les règles d'obtention du prêt sont similaires à un prêt classique (respect du plafond d'endettement...). Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qui doivent, depuis 2014, disposer du label « reconnu garant de l'environnement ». Initialement, un seul prêt pouvait être accordé par logement et ce, même en cas de changement de propriétaire et ce, quel que soit le montant du prêt.. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, il y a possibilité de contracter un prêt complémentaire à concurrence que l'ensemble des prêts contactés pour le logement ne dépasse pas 30 000 euros.. Les travaux doivent être réalisés dans les deux ans et les factures acquittées doivent être présentées dans les trois ans après l'octroi du prêt.

Seules les résidences principales construites avant 1990 sont éligibles à ce dispositif. Pour l'action « performance énergétique globale », le logement doit avoir été construit entre le 1<sup>er</sup> janvier 1948 et le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Tous les propriétaires peuvent demander un prêt sans critère de conditions de ressources. L'éco-PTZ peut, par ailleurs, être cumulé avec d'autres dispositifs comme ceux de l'Anah sous conditions d'éligibilité.

L'éco-PTZ sert à financer des bouquets de travaux comprenant au moins deux actions parmi le remplacement des portes et des fenêtres, l'isolement de la toiture, celle des murs extérieurs, le remplacement du système de chauffage ou celle de production d'eau chaude avec ou sans utilisation d'énergie renouvelable. Des critères précis de performance énergétique sont imposés.

Il peut également permettre d'atteindre une performance énergétique globale à atteindre fonction de la région climatique et de l'altitude où se trouve le logement. Enfin, il peut financer les travaux d'installation d'un système d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie.

Sont éligibles, outre la fourniture et la pose d'ouvrages, les travaux induits (reprise d'électricité, installation d'un système de ventilation, reprise de peinture...), les frais de maîtrise d'oeuvre (cabinet d'architecte, bureau d'études thermiques) et les frais éventuels d'assurance.

Les prêts ne sont distribués que par les banques ayant signé une convention avec l'État (BNP Paribas, Crédit agricole, LCL, la Banque Postale, Société Générale, Banque populaire, la Caisse d'Epargne, le Crédit mutuel Crédit foncier, Solféa, Domofinance, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kuba banque, CIC).

Le montant maximum du prêt atteint 30 000 euros. Il est réduit à 20 000 euros dans le cas d'un bouquet ne comprenant que deux actions et à 10 000 euros pour l'installation d'un système d'assainissement non collectif sans consommation d'énergie.

Sa durée est généralement de 10 ans et peut être portée à 15 ans pour des bouquets de trois actions ou pour l'amélioration de la performance globale.

Le site du ministère de l'écologie édite un dossier complet et détaillé sur l'éco-prêt à taux zéro, avec 12 fiches pratiques d'exemples de rénovation et l'ensemble des formulaires nécessaires selon les situations.

Libellé de la zone	Nombre de prêts	Taux éco-PTZ % RP	RP 2011	Montant de l'écoPTZ	Montant des travaux
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	117	4,8	24 253	2 152 343	2 566 246
CA de l'Auxerrois	212	6,6	32 037	3 668 428	4 297 557
CA de Nevers	109	3,2	33 718	1 873 620	2 081 506
CA de Vesoul	74	4,8	15 528	1 390 004	1 648 106
CA du Grand Besançon	357	4,0	88 968	6 764 436	8 784 407
CA du Grand Dole	218	8,9	24 603	4 077 904	4 767 501
CA du Grand Sénonais	145	5,5	26 182	2 520 394	2 943 267
CA Ecla (Espace Communautaire Lons Agglomération)	137	8,2	16 643	2 503 222	3 036 807
CA Grand Belfort	191	4,2	45 534	3 671 465	4 382 931
CA le Grand Chalon	290	5,7	51 140	5 190 491	5 888 968
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	220	6,5	33 931	4 090 473	4 823 489
CA Pays de Montbéliard Agglomération	271	4,3	62 414	4 969 679	5 789 445
CC Altitude 800	11	4,6	2 408	222 790	287 486
CC Amognes Coeur du Nivernais	20	4,9	4 114	316 491	369 853
CC Arbois, Poligny, Salins, Coeur du Jura	112	11,2	10 035	2 120 751	2 557 172
CC Auxonne Pontailler Val de Saône	86	9,3	9 271	1 479 071	1 804 355
CC Avallon, Vézelay, Morvan	90	9,4	9 578	1 340 602	1 683 535
CC Bazois Loire Morvan	54	6,5	8 300	867 739	1 021 711
CC Bresse Haute Seille	87	10,5	8 320	1 662 565	2 104 840
CC Bresse Louhannaise Intercom'	102	8,1	12 600	1 741 529	2 054 906
CC Bresse Revermont 71	35	8,2	4 281	558 941	646 712
CC Chablis, Villages et Terroirs	48	6,7	7 166	968 786	1 166 007
CC Champagnole Nozeroy Jura	73	7,4	9 888	1 347 326	1 742 891
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	93	7,6	12 291	1 688 909	1 963 304
CC de la Haute Comté	55	6,7	8 207	1 032 352	1 308 034
CC de la Haute Vallée de l'Ognon	30	7,4	4 051	558 744	679 031
CC de la Plaine Dijonnaise	70	8,6	8 158	1 190 799	1 338 662
CC de la Plaine Jurassienne	26	6,4	4 059	483 180	587 148
CC de la Région d'Orgelet	30	12,5	2 392	624 774	775 613
CC de la Station des Rousses - Haut Jura	27	9,0	3 007	424 246	536 587
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	29	7,6	3 837	509 649	604 763
CC de l'Agglomération Migennoise	45	6,8	6 596	718 701	885 890
CC de l'Aillantais	43	9,4	4 581	798 051	913 604
CC de Montbenoit	14	5,0	2 773	314 665	344 487
CC de Pouilly en Auxois / Bligny Sur Ouche	40	10,3	3 868	790 796	1 038 076
CC de Puisaye-Forterre	147	8,3	17 754	2 742 423	3 299 687
CC de Saulieu	21	7,7	2 738	391 981	529 200
CC des Combes	26	8,0	3 260	545 579	644 830
CC des Deux Vallées Vertes	62	8,9	6 993	1 131 771	1 339 911
CC des Hauts du Val de Saône	30	7,1	4 209	582 948	683 782
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	34	5,2	6 503	733 435	947 086
CC des Monts de Gy	16	6,4	2 514	341 939	464 104
CC des Quatre Rivières	31	6,9	4 475	581 984	779 860

Libellé de la zone	Nombre de prêts	Taux éco-PTZ % RP	RP 2011	Montant de l'écoPTZ	Montant des travaux
CC des Terres d'Auxois	52	7,0	7 479	878 006	973 473
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	53	10,2	5 172	919 580	996 267
CC des Vosges du Sud	50	7,7	6 499	991 509	1 155 219
CC du Canton de Marcigny	48	16,8	2 857	783 567	928 975
CC du Canton de Pierre de Bresse	27	8,9	3 017	464 723	533 361
CC du Canton de Semur en Brionnais	38	17,3	2 191	708 161	857 857
CC du Clunisois	76	12,6	6 016	1 577 384	1 899 235
CC du Doubs Baumoisi	44	6,1	7 186	901 314	1 127 379
CC du Gâtinais en Bourgogne	54	7,8	6 959	901 100	1 079 420
CC du Grand Autunois Morvan	132	7,4	17 872	2 280 923	2 638 221
CC du Grand Pontarlier	49	4,0	12 357	923 787	1 218 656
CC du Haut-Jura (Arcade)	31	7,2	4 292	654 285	956 160
CC du Jovinien	52	5,4	9 628	817 995	961 779
CC du Montbardois	47	8,9	5 262	824 476	968 444
CC du Nivernais Bourbonnais	12	4,6	2 591	203 598	236 256
CC du Pays Arnay Liernais	29	8,1	3 591	510 828	586 334
CC du Pays Châtillonnais	36	3,6	9 881	675 851	814 002
CC du Pays d'Alésia et de la Seine	27	7,5	3 592	499 976	570 135
CC du Pays de Lure	58	7,0	8 322	987 282	1 175 196
CC du Pays de Luxeuil	48	6,5	7 363	949 443	1 224 683
CC du Pays de Maîche	33	4,1	7 979	676 319	886 188
CC du Pays de Montbozon et du Chanois	26	10,1	2 574	508 870	637 559
CC du Pays de Pierrefontaine - Vercel	49	5,4	9 130	1 045 912	1 444 924
CC du Pays de Sancey-Belleherbe	14	6,0	2 318	285 262	371 601
CC du Pays de Villersexel	28	8,4	3 317	601 270	693 277
CC du Pays des Lacs	29	10,5	2 752	637 207	844 020
CC du Pays d'héricourt	42	4,7	8 910	762 319	900 431
CC du Pays Riolois	38	8,3	4 588	708 051	837 406
CC du Serein	11	3,3	3 303	212 622	258 147
CC du Sud Territoire	54	5,4	9 947	1 034 525	1 264 365
CC du Triangle Vert	27	6,1	4 420	466 356	584 767
CC du Val d'Amour	39	10,2	3 833	693 186	806 250
CC du Val de Morteau	43	5,0	8 614	981 646	1 440 231
CC du Val Marnaysien	42	7,7	5 463	822 519	1 099 979
CC Entre Arroux, Loire et Somme	79	7,0	11 291	1 252 139	1 462 736
CC Entre Saône et Grosne	47	9,6	4 903	921 346	1 085 332
CC Forêts, Seine et Suzon	35	13,2	2 653	526 412	629 965
CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	48	8,1	5 906	777 525	926 774
CC Haut-Jura Saint-Claude	61	6,1	10 020	1 048 691	1 466 686
CC Jura Nord	45	9,6	4 685	839 408	939 125
CC Jura Sud	24	7,9	3 037	424 563	459 473
CC la Clayette Chauffailles en Brionnais	103	14,7	7 028	1 875 142	2 274 858
CC la Grandvallièrre	31	14,3	2 165	700 858	899 178
CC le Grand Charolais	160	8,5	18 754	2 654 137	3 162 301
CC le Tonnerrois en Bourgogne	56	6,7	8 388	1 059 117	1 256 829
CC Loire et Allier	21	6,9	3 062	347 201	381 705
CC Loire, Nièvre et Bertranges	54	5,4	9 917	820 857	982 623
CC Loire, Vignobles et Nohain	76	5,8	13 157	1 041 688	1 180 305

Libellé de la zone	Nombre de prêts	Taux éco-PTZ ‰ RP	RP 2011	Montant de l'écoPTZ	Montant des travaux
CC Loue-Lison	70	6,7	10 454	1 390 480	1 789 710
CC Mâconnais - Tournugeois	56	7,5	7 513	1 035 146	1 185 503
CC Mirebellois et Fontenois	48	10,0	4 800	827 838	987 395
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	43	6,5	6 635	773 708	922 840
CC Norge et Tille	38	6,7	5 663	662 857	784 611
CC Ouche et Montagne	55	12,7	4 318	792 300	915 027
CC Petite Montagne	12	4,2	2 825	252 713	394 176
CC Porte du Jura	70	14,9	4 711	1 333 335	1 558 363
CC Rahin et Cherimont	33	6,5	5 070	655 660	839 612
CC Rives de Saône, Cc Saint Jean de Losne Seurre	88	10,3	8 542	1 528 376	1 806 727
CC Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	42	11,9	3 529	849 488	1 057 631
CC Saône Doubs Bresse	46	9,2	4 993	835 623	965 371
CC Serein et Armance	58	5,4	10 724	921 442	1 164 816
CC Sud Côte Chalonnaise	46	9,0	5 102	857 414	977 270
CC Sud Nivernais	41	3,8	10 749	607 619	673 300
CC Tannay-Brinon-Corbigny	51	9,7	5 250	688 272	859 077
CC Terres de Bresse	74	7,7	9 619	1 268 208	1 433 436
CC Terres de Saône	40	6,9	5 769	820 531	1 008 658
CC Tille et Venelle	22	10,3	2 129	423 214	462 961
CC Val de Gray	71	7,6	9 310	1 507 358	1 728 671
CC Yonne Nord	76	7,7	9 855	1 278 303	1 439 031
CU du Grand Dijon	338	2,9	118 264	6 142 527	7 319 796
CU le Creusot Montceau-Lès-Mines	366	7,9	46 293	5 893 896	6 898 791

Libellé de la zone	Nombre de prêts	Taux éco-PTZ ‰ RP	RP 2011	Montant de l'écoPTZ	Montant des travaux
Côte-d'Or	1 274	5,3	238 565	22 550 548	26 671 236
Doubs	1 083	4,6	235 897	20 922 244	26 511 494
Haute-Saône	697	5,9	117 267	13 521 867	16 538 347
Jura	1 052	9,9	105 736	19 828 214	24 431 990
Nièvre	541	5,2	104 406	8 531 642	9 891 944
Saône-et-Loire	1 990	7,8	254 321	34 906 841	40 845 741
Territoire de Belfort	295	1,9	154 788	5 697 499	6 802 515
Yonne	1 055	17,0	61 980	18 259 644	21 739 081
Bourgogne-Franche-Comté	7 987	6,3	1 272 960	144 218 499	173 432 348

Part des travaux en bouquets, performance globale ou assainissement	Bouquet de 2 actions	Bouquet de 3 actions ou plus	Obtention d'une performance globale minimale	Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	travaux
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	58	28	7	7	100
CA de l'Auxerrois	65	33	0	1	100
CA de Nevers	71	28	0	1	100
CA de Vesoul	53	46	1	0	100
CA du Grand Besançon	62	34	2	2	100
CA du Grand Dole	64	34	1	1	100
CA du Grand Sénonais	68	27	1	4	100
CA Ecla (Espace Communautaire Lons Agglomération)	52	45	1	3	100
CA Grand Belfort	60	37	2	1	100
CA le Grand Chalon	66	34	0	1	100
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	54	44	1	1	100
CA Pays de Montbéliard Agglomération	68	28	4	0	100
CC Altitude 800	73	27	0	0	100
CC Amognes Coeur du Nivernais	75	15	0	10	100
CC Arbois, Poligny, Salins, Coeur du Jura	57	38	0	4	100
CC Auxonne Pontailier Val de Saône	76	22	1	1	100
CC Avallon, Vézelay, Morvan	40	27	0	33	100
CC Bazois Loire Morvan	54	33	0	13	100
CC Bresse Haute Seille	53	44	0	3	100
CC Bresse Louhannaise Intercom'	58	32	0	10	100
CC Bresse Revermont 71	46	40	0	14	100
CC Chablis, Villages et Terroirs	65	35	0	0	100
CC Champagnole Nozeroy Jura	67	32	0	1	100
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	66	33	0	1	100
CC de la Haute Comté	67	33	0	0	100
CC de la Haute Vallée de l'Ognon	43	43	0	13	100
CC de la Plaine Dijonnaise	79	21	0	0	100
CC de la Plaine Jurassienne	69	31	0	0	100
CC de la Région d'Orgelet	43	57	0	0	100
CC de la Station des Rousses - Haut Jura	63	37	0	0	100
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	66	24	0	10	100
CC de l'Agglomération Migennoise	60	38	2	0	100
CC de l'Aillantais	65	33	0	2	100
CC de Montbenoit	57	36	0	7	100
CC de Pouilly en Auxois / Bligny Sur Ouche	58	38	0	5	100
CC de Puisaye-Forterre	50	36	0	14	100
CC de Saulieu	62	29	0	10	100
CC des Combes	65	35	0	0	100
CC des Deux Vallées Vertes	56	44	0	0	100
CC des Hauts du Val de Saône	83	17	0	0	100
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	56	44	0	0	100

Part des travaux en bouquets, performance globale ou assainissement	Bouquet de 2 actions	Bouquet de 3 actions ou plus	Obtention d'une performance globale minimale	Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	travaux
CC des Monts de Gy	63	38	0	0	100
CC des Quatre Rivières	58	42	0	0	100
CC des Terres d'Auxois	52	37	0	12	100
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	60	30	0	9	100
CC des Vosges du Sud	56	34	6	4	100
CC du Canton de Marcigny	56	35	0	8	100
CC du Canton de Pierre de Bresse	52	33	0	15	100
CC du Canton de Semur en Brionnais	47	34	0	18	100
CC du Clunisois	43	53	0	4	100
CC du Doubs Baumoisi	66	32	2	0	100
CC du Gâtinais en Bourgogne	54	26	0	20	100
CC du Grand Autunois Morvan	66	29	0	5	100
CC du Grand Pontarlier	65	31	4	0	100
CC du Haut-Jura (Arcade)	45	52	0	3	100
CC du Jovinien	65	25	0	10	100
CC du Montbardois	62	28	0	11	100
CC du Nivernais Bourbonnais	50	33	0	17	100
CC du Pays Arnay Liernais	66	24	0	10	100
CC du Pays Châtillonnais	75	19	6	0	100
CC du Pays d'Alésia et de la Seine	67	33	0	0	100
CC du Pays de Lure	71	28	2	0	100
CC du Pays de Luxeuil	65	33	0	2	100
CC du Pays de Maîche	61	36	0	3	100
CC du Pays de Montbozon et du Chanois	69	31	0	0	100
CC du Pays de Pierrefontaine - Vercel	61	37	0	2	100
CC du Pays de Sancey - Belleherbe	86	14	0	0	100
CC du Pays de Villersexel	46	54	0	0	100
CC du Pays des Lacs	41	59	0	0	100
CC du Pays d'héricourt	76	24	0	0	100
CC du Pays Riolois	71	29	0	0	100
CC du Serein	55	36	0	9	100
CC du Sud Territoire	65	33	0	2	100
CC du Triangle Vert	78	22	0	0	100
CC du Val d'Amour	79	18	3	0	100
CC du Val de Morteau	40	51	7	2	100
CC du Val Marnaysien	67	33	0	0	100
CC Entre Arroux, Loire et Somme	71	27	1	1	100
CC Entre Saône et Grosne	53	45	2	0	100
CC Forêts, Seine et Suzon	60	17	0	23	100
CC Haut Nivernais - Val d'Yonne	58	38	0	4	100
CC Haut-Jura Saint-Claude	54	39	0	7	100
CC Jura Nord	60	40	0	0	100
CC Jura Sud	79	17	0	4	100
CC la Clayette Chauffailles en Brionnais	61	36	1	2	100
CC la Grandvallièrre	48	48	0	3	100

Part des travaux en bouquets, performance globale ou assainissement	Bouquet de 2 actions	Bouquet de 3 actions ou plus	Obtention d'une performance globale minimale	Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	travaux
CC le Grand Charolais	66	30	0	4	100
CC le Tonnerrois en Bourgogne	55	43	0	2	100
CC Loire et Allier	76	19	0	5	100
CC Loire, Nièvre et Bertranges	65	20	0	15	100
CC Loire, Vignobles et Nohain	43	25	0	32	100
CC Loue-Lison	57	39	1	3	100
CC Mâconnais - Tournugeois	54	45	0	2	100
CC Mirebellois et Fontenois	77	19	0	4	100
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	53	40	0	7	100
CC Norge et Tille	76	24	0	0	100
CC Ouche et Montagne	60	18	0	22	100
CC Petite Montagne	33	58	0	8	100
CC Porte du Jura	54	46	0	0	100
CC Rahin et Cherimont	61	36	3	0	100
CC Rives de Saône, Cc Saint Jean de Losne Seurre	70	25	0	5	100
CC Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	29	60	0	12	100
CC Saône Doubs Bresse	52	37	0	11	100
CC Serein et Armance	78	17	0	5	100
CC Sud Côte Chalonnaise	61	39	0	0	100
CC Sud Nivernais	76	20	0	5	100
CC Tannay-Brinon-Corbigny	47	22	0	31	100
CC Terres de Bresse	45	35	1	19	100
CC Terres de Saône	55	40	0	5	100
CC Tille et Venelle	64	32	5	0	100
CC Val de Gray	62	38	0	0	100
CC Yonne Nord	61	26	0	13	100
CU du Grand Dijon	63	37	0	0	100
CU le Creusot Montceau-Lès-Mines	69	29	0	1	100

Part des travaux en bouquets, performance globale ou assainissement	Bouquet de 2 actions	Bouquet de 3 actions ou plus	Obtention d'une performance globale minimale	Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	travaux
Côte-d'Or	66	29	0	5	100
Doubs	63	34	2	1	100
Haute-Saône	63	35	0	1	100
Jura	58	39	0	2	100
Nièvre	59	28	0	13	100
Saône-et-Loire	60	35	1	4	100
Territoire de Belfort	60	36	2	2	100
Yonne	60	31	0	9	100
Bourgogne-Franche-Comté	61	33	1	4	100

### Synthèse

La réduction des dépenses énergétiques dans le secteur résidentielle est à la fois un enjeu climatique et social. Elle permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à limiter les situations de précarité énergétique.

L'éco-PTZ est un des outils mis en œuvre depuis 2009 dans les lois de finances annuelles pour aider à la réalisation des travaux nécessaires. Il concerne les logements construits avant 1990.

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'éco-PTZ sur la période 2011-2015 est conforme à la moyenne nationale, alors même que le profil du parc de logements devrait favoriser la mobilisation du dispositif dans la région. Le recours à l'éco-PTZ concerne, en effet, dans plus de neuf cas sur dix le logement individuel. Avec une faible armature urbaine et donc un moindre poids du logement collectif ainsi qu'un parc plutôt ancien, les enjeux sont plus marqués dans la région. Au regard de la structure du parc, le taux de recours régional devrait être supérieur de 0,6 point au taux national.

Le Jura se distingue en étant le seul département dans le premier tiers des départements de métropole avec un taux supérieur de plus de 3 points à la moyenne nationale. Dans ce département, le recours à l'éco-PTZ, souvent plus présent dans les territoires ruraux est également fortement mobilisé dans les grands EPCI. À l'opposé, la Nièvre est le département où le recours à l'éco-PTZ est le plus faible de la région. La présence d'une population âgée, moins encline à se lancer dans des travaux importants avec un retour sur investissement à moyen terme, n'explique que partiellement cette situation. La partie ouest du département est celle qui a le moins recours à l'éco-PTZ, alors même que la part des seniors n'y est pas plus importante.

Si le taux de recours à l'éco-PTZ est plus faible dans la région, les travaux y sont souvent plus importants. Cela s'explique d'une part par un moindre recours pour les travaux de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif dont le coût est plus faible que les bouquets d'actions. Cette moindre mobilisation peut paraître surprenante, alors même que la région se place au deuxième rang derrière la Nouvelle Aquitaine par la part de logements individuels non raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

En revanche, 61 % des éco-PTZ dans la région concernent des bouquets d'au moins trois actions soit 4 points de plus que la moyenne nationale. Ce type de bouquet est favorisé par la présence, sur la partie Franche-Comté, du programme Effilogis qui vise à obtenir un meilleur niveau de performance énergétique. Outre ce programme régional, il existe aussi probablement un effet taille des logements qui est plus forte dans les anciens départements comtois qu'en moyenne en France de province.

**Direction Régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
Bourgogne -  
Franche - Comté**

Service Logement,  
Construction - Statistiques

**Département Statistiques  
et études habitat**

17E Rue Alain Savary  
CS31269  
25005 Besançon cedex

Directeur de publication :

Thierry VATIN

Auteurs :

Béatrice FERNANE  
Gilles ZEMIS

Mise en page :

Séverine MATHURIN  
© DREAL 2018